

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

CONSULTATION PLAN DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ

Mémoire présenté par
Consortium en développement social de la Mauricie
29 juin 2023



Consortium
en développement social
de la Mauricie

Centré sur
l'humain

www.consortium-mauricie.org
info@consortium-mauricie.org

Table des matières

Présentation de l'organisation.....	3
Définition du développement social.....	3
Engagement du Consortium dans le déploiement de l'Alliance pour la solidarité	4
Regard en bref sur des caractéristiques de la Mauricie	4
Orientation 1 : Les réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité	6
<i>Pistes d'action 1 à 4</i>	7
Orientation 2 : L'accessibilité des services essentiels.....	8
<i>Piste d'action 5</i>	8
<i>Piste d'action 6</i>	8
<i>Piste d'action 7</i>	10
Orientation 3 : Alliance pour la solidarité.....	11
<i>Piste d'action 8</i>	12
<i>Piste d'action 9</i>	13
<i>Piste d'action 10</i>	16
<i>Piste d'action 11</i>	16
<i>Piste d'action 12</i>	18
<i>Piste d'action 13</i>	19
Conclusion.....	20

Présentation de l'organisation

Le Consortium en développement social de la Mauricie est un OBNL incorporé. Depuis 2000, le Consortium a mené six ententes en développement social ayant contribué à l'analyse transversale des enjeux et des dynamiques territoriales. Nous avons su créer un réseau de partenaires de confiance et réunir de nombreux professionnels en provenance des ministères, du réseau de la santé, des milieux communautaire et municipal et plus encore. Nous sommes étroitement liés aux six comités locaux en développement social représentant chacun des territoires.

Notre mission est de susciter la concertation intersectorielle, territoriale et régionale, favorisant l'échange d'expertises en développement social et la mise en action des partenaires afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives.

Notre travail consiste à :

- Promouvoir le développement social en Mauricie;
- Animer et soutenir la concertation régionale en développement social;
- Agir collectivement sur les enjeux sociaux, notamment en matière d'inégalités sociales, de lutte contre la pauvreté, de vitalité des communautés et de participation citoyenne;
- Soutenir la capacité des comités locaux à travailler de façon concertée sur des enjeux sociaux communs à la Mauricie (sécurité alimentaire, habitation, mobilité);
- Développer les compétences (veille stratégique, état de situation, recherche, transfert de pratiques, etc.

Soulignons que nous sommes également membre du Réseau québécois en développement social (RQDS). Ce dernier se positionne dans l'écosystème du développement des communautés avec d'autres grands réseaux nationaux en tant que l'un des piliers (social) des quatre dimensions du développement durable. Enfin, ses relations gouvernementales et sa compréhension des orientations publiques et des leviers qui leur sont associés donnent au réseau une capacité à tenir compte de la complexité des réalités en jeu dans ses interventions.

Définition du développement social

Pour le RQDS, ses membres et ses partenaires, le développement social est l'amélioration des conditions de vie, la réduction des inégalités, l'inclusion sociale et le renforcement des potentiels individuels et collectifs découlant de la participation active et intersectorielle d'acteurs communautaires, municipaux, institutionnels et étatiques ainsi que de l'engagement citoyen. Le bien-être et l'inclusion des citoyennes et des citoyens passent ainsi par leur capacité à influencer le développement de leur milieu pour répondre à leurs

besoins et à leurs aspirations. Ceux-ci peuvent varier d'un territoire à l'autre et c'est en donnant la parole aux citoyennes et aux citoyens, ainsi qu'à leurs organisations de la société civile, qu'on peut envisager un meilleur ancrage démocratique.

Engagement du Consortium dans le déploiement de l'Alliance pour la solidarité

Le Consortium s'est vu confier le rôle de mandataire de l'Alliance pour la solidarité du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale suite à la décision de la Table des élus de la Mauricie. La gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) est également sous notre responsabilité.

Les membres des comités locaux en développement social et du comité directeur de l'entente sectorielle en développement social jouent également un rôle central dans le déploiement de l'Alliance dans chacun des six territoires de la Mauricie. L'attribution du mandat de l'Alliance pour la solidarité au Consortium a été motivée par :

- Le réseau de partenaires engagés dans le déploiement et la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité;
- L'implication du Consortium dans la réalisation du bilan de l'édition 2010-2015 en Mauricie;
- Le leadership en matière de développement social dans une approche intersectorielle;
- Le transfert de connaissances possible grâce à l'embauche de la conseillère en charge du dossier à l'époque de la Conférence régionale des élus.

« Le gouvernement reconnaît la capacité des acteurs locaux et régionaux d'établir les besoins de leur milieu pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de trouver des solutions pour y répondre. Grâce à la mobilisation de ces acteurs, des ententes régionales sont concrétisées dans un Plan d'action régional concerté (ou plan de communauté), dont les initiatives novatrices sont soutenues financièrement. »¹

Cette reconnaissance de la concertation régionale intersectorielle constitue notre assise pour proposer des pistes d'action à l'égard du prochain Plan de lutte contre la pauvreté, en considérant l'expertise des partenaires territoriaux concertés dans son déploiement.

Regard en bref sur des caractéristiques de la Mauricie

La Mauricie est composée de trois MRC et deux villes et une Agglomération. Dans la région, les communautés très défavorisées se retrouvent presque exclusivement en milieu urbain, dans les quartiers centraux de La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières. Trois communautés éloignées dans le Haut-St-Maurice sont aussi très défavorisées : les deux communautés autochtones Wemotaci et Obedjiwan ainsi que Parent. Les MRC de Mékinac et de

¹ <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/alliances/index.asp> cité dans le mémoire du Réseau québécois en développement social.

Maskinongé comptent un grand nombre de communautés défavorisées ou très défavorisées, créant ainsi des zones de pauvreté « collective » importantes.

En Mauricie, aucune ville ou MRC n'a un indice qui la place dans les quintiles 1 et 2, signe d'une bonne vitalité économique. Seules les municipalités de St-Boniface, St-Sévère et St-Étienne-des-Grès (MRC de Maskinongé), St-Maurice, Champlain et Notre-Dame-du-Mont-Carmel (MRC des Chenaux) ainsi que Hérouxville et Grandes-Piles (MRC de Mékinac) se démarquent en se plaçant dans le Q1 ou Q2 de cet indice.

Voici quelques données sociodémographiques extraites du portrait de l'habitation, le logement social communautaire (2021) :

- Le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus s'est accru de manière marquée. La proportion (26,5 %) surpasse toujours de beaucoup celle du Québec;
- La population autochtone a bondi de plus du tiers en dix ans;
- Le pourcentage de ménages de personnes vivant seules a augmenté de manière marquée en Mauricie;
- La moitié de la population mauricienne vivait avec un revenu inférieur à 37 200 \$, soit un revenu médian plus faible que celui du Québec :
 - Les écarts de revenu persistent entre les femmes et les hommes; écart – 10 680 \$;
 - Le revenu médian des femmes est de 32 800 \$.

Le taux de personnes à faible revenu est de 9 %, plaçant la Mauricie parmi les régions les plus pauvres du Québec.

Certains groupes de population sont plus souvent représentés dans le groupe de populations à faible revenu :

- Femmes : 57 % des femmes ont un revenu de moins de 30 000 \$;
- 50 000 femmes ont moins de 19 999 \$ après impôts;
- 27 % des femmes de 65 ans et plus sont à faible revenu;
- 16 370 familles monoparentales dont le parent est de sexe féminin;
- Personnes racisées : 69,4 % des femmes racisées et 40 % des hommes sont à faible revenu;
- Personnes autochtones : 21,4 % des personnes autochtones sont à faible revenu au Québec.

À la lumière de ces constats, comment prendre en considération les réalités vécues par les personnes en contexte de pauvreté et de vulnérabilité?

Orientation 1 : Les réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité

À l'heure de grands enjeux, la place du développement social est importante afin de mobiliser l'ensemble des acteurs.trices concernés.es.

Lors de la pandémie, nous nous sommes organisés avec des partenaires afin de mieux connaître les réalités vécues par les personnes en situation de vulnérabilité et de pauvreté. Une veille sur les inégalités en contexte de pandémie² a alors permis d'aller chercher le point de vue des personnes de la Mauricie et de signaler des situations problématiques. Là où la pandémie a blessé le plus : la santé mentale et la qualité de vie, l'accès aux services essentiels et les droits sociaux.

Plus souvent la pandémie a touché les personnes assistées sociales, les familles nombreuses et monoparentales, les personnes handicapées, immigrantes et autochtones. Le croisement de nos résultats avec deux autres études réalisées par l'[Observatoire des inégalités sociales](#) et le [Comité consultatif de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) pointent vers les mêmes groupes de populations en ajoutant les jeunes. Ces groupes de populations vulnérables sont également ceux ciblés par le PAGIÉPS. Malheureusement, les femmes : monoparentales, immigrantes, autochtones, âgées sont encore plus souvent touchées.

Par le Bilan-Faim réalisé par Banque alimentaire du Québec et Moisson, on peut reconnaître des profils similaires à ceux des veilles sur les inégalités sociales. Quoique de nouveaux groupes de population aient recours à l'aide alimentaire, soit les personnes en emploi, les étudiants.es, les personnes ayant des contraintes de santé et les personnes âgées.

Les inégalités sociales ne sont pas de nouvelles réalités mais elles ont été exacerbées pendant la pandémie. Elles demeurent persistantes en pleine crise du logement et en période inflationniste. Les crises ont un impact sur la santé mentale (anxiété, stress, dépression, isolement), physique (abandon des routines, consommation), la sécurité (conflit, violence), le bien-être (qualité et conditions de vie) et le sentiment de contrôle sur les événements de la vie. Tous ces facteurs de protection sont essentiels à la participation sociale.

Le Consortium est également préoccupé par les impacts des changements numériques et climatiques qui évoluent rapidement. La veille sur les inégalités sociales aura permis de constater que toutes les personnes n'ont pas la même capacité de résilience.

² [Veille sur les inégalités sociales en contexte de pandémie. Le Point de vue des mauriciennes et des mauriciens durant la première année de la Pandémie](#). Centre de recherche sociale appliquée, Consortium en développement social de la Mauricie et Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie.

Le gouvernement du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale disposent de moyens puissants pour améliorer les conditions de vie des populations à faible revenu et/ou en situation de vulnérabilité. Nous saluons la détermination de la Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire à réviser les politiques publiques; que l'on souhaite indexées et ajustées aux personnes en ayant le plus besoin. Dans le contexte actuel, le gouvernement doit faire preuve de détermination et d'ambition pour éliminer la pauvreté au Québec.

À la lumière des constats et des observations, le Consortium recommande :

Pistes d'action 1 à 4

- *Accroître le revenu minimum pour garantir une vie décente, la couverture des besoins essentiels, la participation sociale;*
- *Réviser la thématique du plan d'action interministériel en insistant davantage sur la finalité de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales en misant sur la solidarité et la coopération;*
- *Renforcer les dispositifs et les mesures de protection à l'égard des droits des personnes de façon à défendre les droits fondamentaux;*
- *Inclure des cibles concrètes liées à la diversité et l'inclusion sociale dans l'ensemble des politiques publiques et des orientations gouvernementales :*
 - *Logement, marché du travail, santé, éducation, transport, économie, environnement, justice et droits sociaux...;*
 - *Produire des données ventilées selon l'appartenance au sexe, à la culture, ADS+.*

En 2017, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale affirmait miser « sur l'augmentation progressive du revenu disponible, l'investissement dans le logement social et la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu [...pour] améliorer les conditions de vie du plus grand nombre en nous assurant que toutes et tous disposent d'outils pour développer leur employabilité, intégrer le marché du travail et participer au dynamisme économique du Québec ». PAGIÉPS p.11

Ce plan était qualifié de novateur.

Devant les réalités vécues, comment améliorer l'accès aux services essentiels?

Orientation 2 : L'accessibilité des services essentiels

Le Consortium en développement social de la Mauricie anime des groupes de travail sur des enjeux régionaux de mobilité, d'habitation et de sécurité alimentaire depuis plus de 15 ans. L'édition de l'Alliance 2018-2024 a été l'occasion de remettre au jeu les priorités dans le cadre du processus de concertation intersectorielle. Les enjeux sont demeurés prioritaires et d'autres se sont ajoutés tels que l'éducation, la vitalité des territoires, l'accès à l'emploi et la participation citoyenne.

Des forums ouverts réalisés avec plus d'une centaine d'acteurs.trices du milieu ont permis de clarifier la perspective de changement social souhaité. Il s'avère que les approches de droit et de développement durable dans le respect des générations actuelles et futures transparaissent dans les directions données et l'appellation des orientations. Par exemple :

- Logement social et communautaire dans une perspective de développement durable;
- Éducation tout au long de la vie;
- Sécurité alimentaire et saine alimentation pour tous;
- Transport adapté, collectif dans une perspective de mobilité durable.

L'histoire a révélé déjà que de grands phénomènes perturbateurs peuvent se produire aux 10, 20, 30 ans et qu'ensuite les besoins sociaux augmentent. Il s'avère important de repenser les structures de soutien et les systèmes pour avoir un meilleur filet de sécurité sociale. Personne n'est à l'abri des épreuves de la vie. Tous peuvent avoir besoin d'aide à un moment donné et le cumul des difficultés a un impact sur la capacité à rebondir.

C'est reconnu que **l'éducation** est l'un des facteurs de prévention à la pauvreté. Pendant la pandémie, les enfants en difficulté scolaire ont écopé. Les parents n'ont pas tous les dispositions (conditions d'emploi, taille de la famille) et les capacités (peu scolarisé, francisation, fracturation numérique) d'accompagner le plein potentiel de leur enfant.

Piste d'action 5

Soutenir le rapprochement entre le milieu communautaire et les écoles.

Le projet [École citoyenne](#) à Trois-Rivières porté par l'organisme COMSEP est un bel exemple à succès. Le décrochage scolaire a également un impact sur la pauvreté. En contexte de pénurie de main-d'œuvre, le problème peut s'aggraver.

Des consultations citoyennes portées par le mouvement « Parlons éducation » ont eu lieu au printemps 2023 visant à repenser le système de l'éducation. Pour les enfants et les jeunes, les difficultés de logement peuvent influencer le parcours scolaire. Deux projets de logement social pour les étudiants.es autochtones sont en démarrage en Mauricie.

Piste d'action 6

Investir sur le logement social et communautaire pour prévenir la pauvreté.

La fixation du coût du loyer à 25 % et 30 % du revenu est une mesure d'abordabilité qui tient compte des ménages à faible revenu et modeste revenu. Pour les personnes qui cumulent des difficultés importantes, le logement social permet entre autres de diminuer le stress et d'améliorer la sécurité alimentaire.

Le logement social et communautaire permet aux locataires ayant des besoins particuliers d'avoir accès à un réseau de soutien communautaire. Les organismes travaillent ensemble afin de stabiliser une situation, de soutenir un projet de vie (formation, retour aux études). Selon les acteurs.trices mobilisés.es lors d'un rendez-vous régional sur l'habitation et le logement social, il y a un besoin pour développer davantage d'espace de transition (5 ans) après un service d'hébergement temporaire. Il existe de beaux modèles de logement social dans la région. Par exemple : [Hébergement adapté et supervisé des Chenaux](#) (1^{er} projet en milieu rural de ce type au Québec et reconversion d'église).

En Mauricie, la hausse du coût des loyers est fulgurante, la crise du logement frappe durement les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan. Toutes les municipalités sont confrontées au manque d'habitations abordables. Le nombre de demandes d'aide au logement explose. L'accessibilité du logement abordable est un réel combat considérant que le revenu médian de la population est de 37 200 \$. Il faut également considérer que la Mauricie est la 3^e région la plus âgée du Québec.

Depuis 2018, le Consortium réalise des campagnes de promotion-mobilisation pour faire connaître le programme Allocation-logement. On estimait en 2017 que 19 000 ménages de la Mauricie étaient potentiellement admissibles. Nous avons fait des actions à la télévision, à la radio, dans les journaux communautaires, dans les distributions alimentaires, les cliniques d'impôt et sur les médias sociaux. Une vidéo témoignage d'un travailleur saisonnier a été produite et rediffusée par la Société d'habitation du Québec et Revenu Québec.

Or, le nombre de ménages ayant recours au programme n'a pas augmenté. Les constats sont que les personnes en situation de pauvreté sont plus difficiles à rejoindre et les parcours administratifs pour accéder au programme ne tiennent pas compte des réalités des populations plus vulnérables ayant le plus besoin de soutien. Il s'avère que pour certains.es le coût du loyer est sous la barre des critères d'admissibilité souvent expliqué par un état général d'insalubrité. Craignant de ne pouvoir se relocaliser, ces personnes font le choix de demeurer dans le logement plutôt que de se retrouver à la rue.

Une étude longitudinale (3 ans) en sécurité alimentaire s'intéresse aux parcours des personnes ayant recours à l'aide alimentaire. L'intérêt pour les parcours des personnes a été et est également souligné dans les champs d'intervention relatifs à la pauvreté et du logement. Dans la région Mauricie et Centre-du-Québec, 23 672 personnes ont été aidées en 2022 par l'organisme Moisson.

Parmi les grands constats de la Chaire de recherche du Canada Approches communautaires et inégalités de santé (CACIS), les gens qui ont recours à l'aide alimentaire sont plus souvent dans un état d'insécurité alimentaire sévère (saut des repas, portion réduite). Dans 76 % des cas, le revenu annuel est très faible soit moins de 20 000 \$. Plus souvent, les femmes ont recours au service. L'utilisation des services d'aide alimentaire est plus souvent répartie sur une période de deux ans à moins de cumuler les facteurs de vulnérabilité. Selon Moisson de notre région, les personnes bénéficiaires de l'aide sociale utilisent les services de façon plus permanente. La principale raison qui amène à recourir aux banques alimentaires est l'insuffisance de revenu.

Le coût du loyer est également mentionné par les personnes. Selon le bilan de banque alimentaire région Mauricie, il y a un taux plus faible d'utilisation de l'aide alimentaire chez les locataires de logement social (11,8 %) comparativement au logement privé (72 %).

Piste d'action 7

Créer un continuum de services en sécurité alimentaire et en logement.

Deux initiatives dans le domaine de la **sécurité alimentaire** sont exemplaires et complémentaires : [Se nourrir, agir et se développer](#) ainsi que [Cultive le partage](#). D'une part, on assure un accueil des personnes dans les distributions alimentaires dans la dignité, un lien de confiance et un espace de référencement. D'autre part, on favorise le rapprochement entre les producteurs maraichers et les populations locales par des activités citoyennes de glanage auxquelles peuvent participer les organismes communautaires. Il y a un mouvement intéressant de citoyens.ennes et d'organismes en faveur d'un système alimentaire territorial intégrant des actions liées à la consommation, la production, la transformation, la réduction et la revalorisation qui s'inscrit dans les transitions socio écologiques.

Lors des études et des activités de concertation, l'accessibilité aux **services de proximité** (éducation, alimentaire, logement, transport, Internet) a été soulevé entre autres dans les territoires dévitalisés et/ou éloignés.

Lors de la veille sociale en contexte de pandémie, nous avons constaté qu'Internet et les équipements numériques (ordinateur, téléphone intelligent) ont été grandement utilisés. Or à la base, les ménages en situation de pauvreté ou de vulnérabilité n'y avaient pas tous accès. Plusieurs organismes ont soutenu leur membre participant en prêtant des équipements et clés Internet, notamment aux familles ayant un enfant. L'accès Internet et aux équipements représente une nouvelle dépense essentielle.

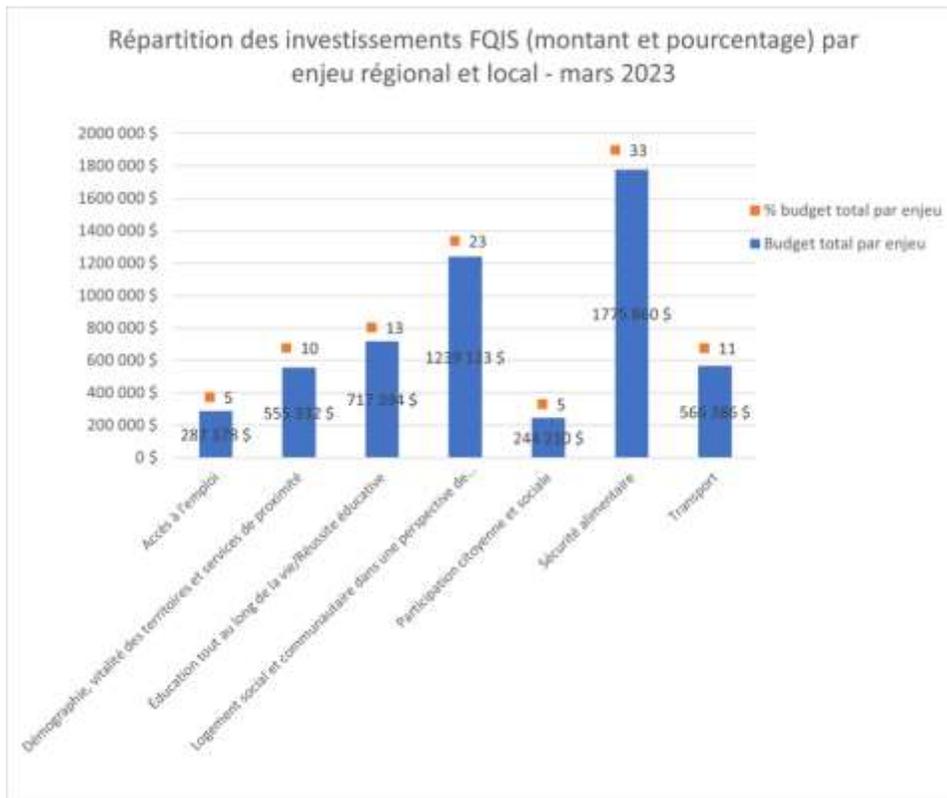
Considéré maintenant comme un service de proximité, dans la région de la Mauricie l'accès Internet et le réseau cellulaire sont à certains endroits déficients. Outre l'accessibilité, la fracturation numérique et l'utilisation des différents équipements demeurent un enjeu de taille lorsque l'on regarde les caractéristiques sociodémographiques de nos populations. Pour les personnes vivant avec un faible revenu, les dépenses liées à Internet sont

grandement amputées car elles viennent souvent après les dépenses essentielles comme se loger, se nourrir, se vêtir, etc.

Maintenant comment continuer de soutenir les initiatives pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en s'adaptant aux réalités d'aujourd'hui et de demain? Comment pourrait se déployer la reconduction de l'Alliance pour la solidarité pour faire face aux défis émergents?

Orientation 3 : Alliance pour la solidarité

En Mauricie, l'Alliance pour la solidarité 2018-2024 a su investir et toucher sept enjeux prioritaires.



Dans une approche de solidarité, le plan de relance du Québec doit faire une place tout aussi importante au développement social qu'au développement économique, culturel et environnemental, afin de répondre aux différents enjeux sociaux mis en lumière et exacerbés par la pandémie. Pour faire face efficacement et globalement à cette conjoncture, il nous apparaît qu'une réponse collective s'impose.

Nous misons sur de nouvelles formes de gouvernance, renforçant les collaborations entre les secteurs communautaire, municipal, institutionnel et étatique, posons des actions innovantes; bref, nous intervenons efficacement en développement social.

La Mauricie a fait preuve de résilience pendant la pandémie. Les crises agissent parfois comme révélateur de l'importance de la collaboration entre les acteurs.trices sociaux. Les territoires qui possèdent cette culture collaborative ou une concertation en développement social bien implantée ont réussi à mettre en place des actions concrètes en réponse aux enjeux prioritaires.

Piste d'action 8

Se doter d'une vision d'avenir en assurant le financement à la mission de la concertation et de l'action intersectorielle en reconnaissant son rôle de partie prenante incontournable des Alliances pour la solidarité et plus largement du développement social au Québec.

En soutien aux concertations locales et régionales, les comités locaux, l'équipe de travail du Consortium et les partenaires ont été fortement sollicités. Bien que la concertation intersectorielle soit une fonction importante de notre travail, elle s'avère plus difficile à financer de façon stable et récurrente puisque les concertations en développement social ne reçoivent aucun financement spécifique à la mission.

Au niveau régional, les premières activités réalisées dans le cadre du mandat de l'Alliance pour la solidarité ont été de réunir une centaine d'acteurs.trices de la Mauricie. Des rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité ont ainsi été créés afin d'échanger sur le développement social, la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

L'expérience vécue lors de l'édition 2010-2015 avait démontré que les organismes connaissaient davantage le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) que les orientations du plan d'action interministériel et la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour ajuster la direction souhaitée, le Consortium a placé le cadre, les enjeux avant de se parler d'argent! Pour ce faire, nous avons eu le soutien du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) qui avait évalué la mise en œuvre des Alliances dans six régions du Québec dont la Mauricie.

Lors d'un premier rendez-vous, nous leur avons demandé de présenter les leçons de la première édition et le Consortium a présenté les enjeux sociaux à l'échelle des territoires. Lors du second rendez-vous, une présentation du CRSA a permis de situer le contexte du PAGIÉPS ([Affiche mise en contexte des Alliances](#)). Et un troisième rendez-vous a été centré sur le bilan mi-parcours. Des ateliers de type forums ouverts y ont été animés afin d'identifier les enjeux prioritaires et de vérifier les angles morts.

Par la suite, le Consortium a produit des synthèses de discussion, élaboré et suivi le [Plan de travail de la Mauricie \(2018-2023\)](#). Pour approfondir les connaissances relatives aux réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté, le Consortium a poursuivi les collaborations avec le CRSA et s'est impliqué activement :

- [Veille sur les inégalités sociales en contexte de pandémie](#). Le Point de vue des mauriciennes et des mauriciens durant la première année de la Pandémie.

- Portrait du logement social et communautaire : réalités vécues par les groupes de populations vulnérables, politiques publiques à l'égard des groupes cibles, logement social et communautaire.

Soulignons que la réduction des inégalités sociales est l'une des grandes finalités auxquelles le Consortium contribue. De plus, nous adhérons concrètement à la stratégie gouvernementale d'intégration de l'analyse différenciée selon le sexe et l'intersectionnalité (personnes racisées, immigrantes, autochtones, handicapées) et la défavorisation des territoires est très pertinente. Elle permet de comprendre les réalités distinctes et d'ajuster les interventions afin de soutenir le groupe de population ayant les plus grands besoins. Nous collaborons également à la vitalité des territoires, au développement du potentiel des communautés et de la participation citoyenne. Pour ce faire, nous accompagnons et travaillons avec six comités locaux en développement social.

Dans le cadre de l'Alliance, les comités locaux ont mobilisé et concerté les acteurs.trices locaux et grandement contribué à l'identification des enjeux prioritaires dans leur territoire. Les partenaires en accompagnement local (CIUSSS MCQ, MRC-Ville, CDC) ont également soutenu les processus d'idéation, mise en œuvre, redditions de comptes des initiatives issues des concertations. Des personnes répondantes des territoires locaux et régionaux sont également impliquées dans l'analyse et les recommandations.

Piste d'action 9

Faire preuve de souplesse dans la mécanique de distribution des fonds en révisant le cadre normatif, en soutenant l'analyse différenciée selon les sexes et l'intersectionnalité, en créant des incitatifs à l'évaluation, en incluant des dépenses en équipement et infrastructures et en soutenant la consolidation des initiatives structurantes.

Au départ, les promoteurs.trices de projet ne se bousculent pas aux portes. Pour plusieurs raisons : le manque de ressources ou de soutien, le niveau d'exigence du programme (ADS+, participation des personnes à faible revenu), la complexité des processus collectifs, la difficulté à consolider les initiatives versus la pérennité demandée, etc.

Parmi les critères du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), le caractère novateur est soumis à des logiques différentes et porte à interprétation. Pour les organismes porteurs, les initiatives développées sont souvent en complémentarité avec les actions régulières financées dans le cadre de leur mission. Nous observons que les initiatives sociales se font souvent en partenariat avec d'autres organisations du milieu.

Pour bâtir des partenariats avec l'extérieur, il faut du temps considérant les logiques et cultures de travail différentes. Puisque la thématique centrale du programme est la poursuite des Alliances pour la solidarité, nous avons accepté de financer des initiatives développées lors d'éditions précédentes. Il se trouve que ces initiatives connaissent du succès et de meilleurs résultats. En Mauricie, les projets [École citoyenne](#) et [l'Accorderie](#) en sont de beaux exemples et font rayonner la région.

Les critères d'ADS+ et de participation sociale ont engendré beaucoup de réactions de la part des répondants.es dans les territoires locaux qui accompagnent et les organismes eux-mêmes. Plus souvent, c'est l'application concrète qui a posé défi plus que les principes d'inclusion et diversité. Une initiative régionale d'accompagnement, de formation et de transfert ([FAT](#)) a été créée par des partenaires régionaux ayant des expertises complémentaires (évaluation, ADS+, participation sociale). Le taux de satisfaction à l'égard de l'initiative FAT est élevé. Une [boîte à outils](#) a été construite pour les organismes souhaitant soumettre une initiative financée par le FQIS.

Rappelons que le défi de la poursuite d'intégration de l'ADS+ et de la participation des personnes dans les étapes préliminaires d'analyse de la problématique et de conception demeure. La stratégie gouvernementale à cet effet est très pertinente. Elle permet de comprendre les réalités distinctes, d'adapter les interventions afin de soutenir le groupe de population ayant les plus grands besoins et d'en démontrer l'impact social.

De manière générale, la reddition de comptes par projet et la culture évaluative ne sont pas très développées. Si c'était à refaire, l'approche évaluative est plus satisfaisante pour les organismes communautaires. Une distinction entre les rôles des partenaires ayant des expertises (évaluation, ADS+, participation sociale) et celui du mandataire (gestion de projet et reddition de comptes) serait à clarifier. Au sein des acteurs.trices en soutien à l'action communautaire autonome, la gestion par projet est critiquée.

À titre indicatif un montant d'environ 40 000 \$ annuel a été investi dans le projet FAT représentant ainsi près de 60 % des frais de gestion annuel. Le Consortium n'a pas eu d'autre choix que de financer les expertises en soutien dans l'enveloppe projet représentant ainsi environ 4 % du montant total disponible annuellement. Le pourcentage dédié a été plutôt faible considérant que les organismes prévoient rarement ou très peu de dépenses associées à la formation et à l'évaluation.

On compte 38 initiatives sociales financées par le FQIS édition 2018-2024. C'est beaucoup lorsque le temps est venu de soutenir la consolidation!

Toutes les initiatives du FQIS requièrent l'embauche d'une ressource. Les salaires offerts dans les initiatives sont faibles, bien qu'ils correspondent aux conditions salariales des organismes communautaires. La pandémie, les conditions salariales et le financement par projet ont entraîné un fort roulement de personnel dans les organismes. Il y a des organismes qui ont perdu deux et trois fois leur ressource humaine. C'est un paradoxe que de ne pas être capable d'offrir un taux horaire

Le salaire moyen offert financé dans le cadre du FQIS est de 19,85 \$. Le plus bas est de 14,05 \$ pour un poste d'intervenant et le plus haut de 30 \$ pour un poste de coordonnateur. Il y a une différence de taux horaire selon que le fiduciaire soit du secteur communautaire ou économique.

Bilan pluriannuel de la Mauricie des
activités réalisées
pour la période du 1^{er} avril 2018 au
31 mars 2021

compétitif au-delà de la difficulté de recrutement, du roulement du personnel pouvant mener à un retard dans la réalisation des actions. Nous fragilisons la posture des travailleurs.euses pouvant les mener vers une vulnérabilité financière. La Mauricie connaît une baisse importante de travailleurs.euses expérimentés.es.

Pour la coordination de l'organisme et le Consortium, le roulement n'a pas facilité la gestion par projet, les suivis et la reddition de comptes. Dans la pratique, les organismes doivent plus souvent soumettre des rapports d'activités qu'une reddition de comptes avec le détail des dépenses. Pour plusieurs, un accompagnement supplémentaire pour la gestion de projet s'est avéré nécessaire.

Des leçons à tirer de l'expérience sont possibles. À titre d'exemple, soutenir un moins grand nombre de projets. L'application de cette condition gagnante suppose que les organismes communautaires puissent à la base bénéficier d'un financement à la mission adéquat. Ensuite, il est possible de construire des initiatives sociales structurantes. Le FQIS demeure très important pour soutenir les initiatives en réponse collective aux problèmes complexes (mission +).

Pour réduire le nombre d'initiatives et soutenir les déterminants collectifs de la lutte contre la pauvreté, nous observons que les besoins en équipement et infrastructure sont difficiles à combler. Dans le contexte de la crise du logement, les acteurs.trices du milieu ont priorisé la construction de logement social et communautaire. Or, il faut mobiliser des ressources financières importantes. Il serait soutenant de pouvoir investir des fonds québécois d'initiatives sociales. Nous avons également un succès dans tous les territoires avec une initiative de glanage, [Cultive le partage](#), mais pas de transport, ni de cuisine suffisamment bien équipée pour transformer les aliments.

Comme chaque territoire vit des réalités différentes, il serait important de le prendre en considération et d'adapter les critères de financement aux besoins respectifs. Ce qui pourrait vouloir dire accepter de financer des infrastructures, des immobilisations, des projets de mobilité incluant des véhicules, du logement (non seulement des études préliminaires), de la nourriture, etc.

Des besoins de financement émergent avec des initiatives qui se démarquent au-delà du régional et dont les impacts pourraient servir l'ensemble des régions du Québec. Pensons au projet [Développement et intégration de la plateforme Ma Communauté Connectée \(MC2\)](#) qui se veut un outil de référencement efficace et efficient, de la collaboration interprofessionnelle et inter organisationnelle, une ressource en inclusion sociale. Ce type de projet national n'a pas de porte d'entrée, notamment lorsque la phase de croissance arrive.

Piste d'action 10

Faciliter la complémentarité des rôles et responsabilités entre le mandataire, la Table des élus, Services Québec, le ministère et les autres instances, comme le CIUSSS MCQ et le MAMH, en créant des ponts entre le PAGIÉPS, la Politique gouvernementale de prévention de la santé et la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Le Consortium et la Table des élus ont de petites équipes de travail (1 à 4 personnes). Notre préoccupation constante est de concilier le mandat avec d'autres ententes et conventions. Les partenaires nous rappellent souvent que celle de l'Alliance et du FQIS prend beaucoup de place alors nous n'avons pas le choix de la nommer. Nous croyons à l'échange et au partage d'expériences afin de trouver des solutions pour faciliter le travail du mandataire et fiduciaire. Il apparaît essentiel de faciliter les collaborations entre les ministères, les responsables régionaux et le mandataire.

Lors de l'édition 2010-2015, les difficultés de communication avaient été soulevées. Avant, le mandataire était en lien direct avec la personne responsable au ministère, évitant les confusions interprétatives et assurant ainsi une compréhension commune des règles exigées pour l'ensemble des régions. Maintenant, un intermédiaire régional de Services Québec s'est ajouté dans le canal des communications. Bien que ce soutien soit fort apprécié, force est de constater que cela peut influencer l'interprétation de normes d'une région à l'autre.

À titre d'exemple, nous avons relevé une forme d'iniquité comme mandataire par rapport à d'autres régions. Nous avons été témoin de divergences d'interprétation quant à l'application de certains critères concernant la gestion administrative du FQIS. Il fut impossible pour la Mauricie de transférer les revenus d'intérêts et de les ajouter au montant accordé au poste frais de gestion. Pourtant cette façon de faire a été acceptée ailleurs.

Régionalement, il semble qu'au lieu d'avoir assuré une certaine efficacité, l'ajout d'intermédiaire a davantage suscité l'ambiguïté. Par contre, cela a favorisé une proximité estimée.

Les mandataires ont été exclus des rencontres mensuelles des répondants.es Services Québec avec le ministère, comparativement à l'édition précédente. En parallèle, une communauté de pratiques a été animée entre les différents mandataires des Alliances.

Piste d'action 11

Mettre en place un espace d'échange de pratiques entre les mandataires des régions, les responsables régionaux de Services Québec et le ministère permettant d'avoir accès à l'information juste, donner le pouvoir aux mandataires d'émettre un avis, participer aux solutions, etc.

Considérant le financement reçu, le rôle, les responsabilités et les tâches, entre autres celles associées à la bureaucratie, devraient faire l'objet de discussions. Par exemple, les différentes annonces de l'année de transition (souplesse pour prolonger au 30 septembre 2023, nouvelles sommes pour le mandataire, nouvelles sommes pour les initiatives et la prolongation du mandat au 31 mars 2024) ont créé de la confusion et engendré de nombreux allers-retours avec Services Québec, les bureaux de députés et les organismes.

Édition en cours 38 initiatives (39 protocoles (2 pour Hub) et 62 avenants, soit 16 pour incorporation, 7 pour bonification, 26 pour prolongation au 30 septembre 2023 et 13 pour nouvelles sommes et prolongation au 31 mars 2024);

2010-2015 : 49 nouveaux projets (57 protocoles, car certains déposaient annuellement).

Aussi, nous avons reçu deux avenants différents à faire signer auprès des six MRC et Villes en moins de trois mois. Le processus de signature d'entente et d'avenant est long avant de s'inscrire à l'agenda des séances de chacun des conseils de ville ou des maires. Est-ce que les équipes de Services Québec peuvent soutenir les tâches et suivis administratifs? Nous devons considérer toutes les avenues possibles afin de faciliter et de réduire l'ampleur du travail.

Les collaborations demandent du temps, de la synergie et le développement d'une confiance mutuelle afin de bien comprendre les rôles respectifs et de focaliser sur les expertises de tous. La sécurité alimentaire est un autre exemple de complémentarité des rôles et de responsabilités. L'accès physique et économique est l'un des déterminants de la saine alimentation pour tous. Des enveloppes budgétaires sont gérées par le ministère de la santé et des services sociaux entre autres la mesure 13.1 du PAGIÉPS et la mesure 3.1 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS). La gestion de cette dernière mesure est confiée à la Table régionale intersectorielle en saines habitudes de vie. Il y a des vases communicant entre les orientations du PAGIÉPS et de la PGPS; les orientations et les champs d'intervention sont très similaires.

Au régional, nous passons beaucoup de temps avec les partenaires. Seulement, pour arrimer les leviers financiers entre les programmes et les mesures, le Consortium a participé à 18 rencontres annuelles. La question se pose à savoir si les ministères se parlent entre eux entre autres pour aider à consolider les initiatives FQIS? En Mauricie, le CIUSSS MCQ est un bon allié.

Le 28 avril dernier, lors de la visite de la ministre Mme Chantal Rouleau, elle a demandé comment le secteur de la philanthropie était impliqué. Centraide des régions centre-ouest du Québec est partenaire de notre entente sectorielle en développement social. Nous travaillons avec eux depuis plusieurs années et ils ont accueilli dans leur édifice les employés du Consortium à la fermeture des conférences régionales des élus. Centraide

et le CIUSSS MCQ financent annuellement une initiative FQIS, [Se nourrir, agir et se développer](#), de l'édition 2010-2015.

La Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) est également présente en Mauricie. Elle soutient une démarche de concertation locale et régionale : Démarche mauricienne, pour le développement du plein potentiel des jeunes. Un financement à la concertation est octroyé afin de structurer des actions financées par d'autres instances et ministères. Des partenaires impliqués avaient alors accepté de financer une ressource en soutien à l'Alliance (2020-2023). Le Consortium a passé beaucoup de temps au cours des quatre dernières années à tenté de faire des ponts entre l'Alliance pour la solidarité et la Démarche mauricienne.

Lors du renouvellement (2023-2028), la FLAC a mentionné que le financement des concertations régionales est la responsabilité d'un ministère. Considérant le temps investi dans la démarche ciblant les jeunes, leur potentiel de développement, le Consortium a fait le choix de ne pas renouveler cette entente pour se concentrer sur celle de l'Alliance rejoignant ainsi plus largement les enjeux. Des comités locaux en développement social sont restés membres de la Démarche pour les jeunes et ont pu embaucher une ressource à la concertation et mobilisation. Le défi demeure de mobiliser les concertations locales afin qu'elles travaillent ensemble à un plan d'action intégré ou des plans d'action de communauté. C'est un rôle dont les partenaires reconnaissent l'expertise du Consortium.

Piste d'action 12

Réviser les ententes avec le mandataire des Alliances en maintenant la coordination régionale, en indexant les frais de gestion, en laissant la marge de liberté quant à l'attribution des revenus d'intérêt et en allégeant les suivis de protocole.

Le Consortium a également vécu un roulement de personnel dans le dossier de l'Alliance-FQIS. Le poste a également été ajusté en fonction des besoins. Après quatre ressources en quatre ans, la coordonnatrice dans le dossier a conservé la responsabilité et ajouté les tâches courantes. L'une des employées recrutées par un autre employeur pour ses compétences en gestion de projet est demeurée en soutien à titre de collaboratrice.

Le revenu de la personne dédiée au dossier de l'Alliance-FQIS s'est avéré insuffisant et dépasse les frais de gestion annuels de 70 000 \$. Nous anticipons un déficit de gestion d'environ 75 000 \$. Ce déficit serait plus gros si nous n'avions pas eu le soutien de la Fondation Lucie et André Chagnon pour une ressource en accompagnement et que l'équipe de travail du Consortium n'avait pas été en sous-effectif d'une ressource en charge de la gestion du FQIS, présentement assumé par la coordonnatrice de l'Alliance.

En 2010, les frais de gestion étaient de 70 000 \$. Ces frais sont fixes et incluent l'embauche d'une personne chargée de projet, la coordination, les frais administratifs (frais de bureau, tenue de livre, états financiers audités, assurances). En réalité, les frais de coordination et administratifs sont à la charge de l'organisme puisque l'entente financière avec le

mandataire n'a pas été indexée. Or, le 70 000 \$ annuel ne suffit plus pour payer le salaire et les avantages sociaux de la personne chargée de projet.

À la question posée « Ça coûte combien? » :

L'organisme doit offrir un salaire de chargé.e de projet compétitif, voire plus dans le cas où les exigences supposent des compétences spécifiques. Au minimum, l'indice de prix à la consommation est une référence de base appliquée d'une année à l'autre selon notre politique de travail. Le tableau qui suit montre la progression minimale qu'aurait dû suivre les frais de gestion.

Année	IPC décembre	Frais de gestion
2011	2	71 400 \$
2012	1.5	72 471 \$
2013	1.1	73 268 \$
2014	1.6	74 440 \$
2015	1.9	75 854 \$
2016	1.3	76 840 \$
2017	1.6	78 070 \$
2018	1.8	79 475 \$
2019	2.4	81 382 \$
2020	1.5	82 603 \$
2021	3.5	85495 \$
2022	6.5	91 052 \$
2023	6	96 515 \$

En Mauricie, nous sommes également confrontés à une diminution démographique de travailleurs.euses expérimentés.es. Les frais de coordination sont incontournables pour savoir appliquer un programme ministériel exigeant concilier avec les acteurs politiques, économique et sociaux, soutenir la recherche de solutions par rapport à la complexité du cadre normatif. Par exemple : implication financière de plus d'un ministère versus la règle de cumul gouvernemental, la contribution exigée du milieu versus la non-reconnaissance de la participation citoyenne (bénévolat). Seule une coordination expérimentée qui connaît bien le programme sait concilier toutes ces exigences.

Piste d'action 13

Prévoir dans la prochaine entente avec le ministère un financement à la mission en soutien à la concertation intersectorielle en développement social, le financement du projet Alliance pour la solidarité (salaires, coordination, administration) et des honoraires professionnels en expertise.

Par exemple, avec d'autres bailleurs de fonds (FLAC, Fonds région ruralité...) le maximum, peut varier entre 10 % et 20 %. De plus, selon le cadre de gestion du FQIS de la Mauricie, pour les organismes promoteurs, 20 % sont accordés en frais de gestion à savoir 10 % maximum en frais d'administration et 10 % en frais de coordination. Pour le mandataire, en l'occurrence le Consortium, le maximum accordé par le ministère représente 6 %.

Voilà ce que le Consortium propose comme pistes d'action. Nous sommes convaincus qu'avec l'ensemble des mémoires reçus, les réflexions de chaque organisation seront d'une très grande pertinence et aideront à préparer un prochain Plan de lutte contre la pauvreté « responsable ».

Conclusion

Le Plan de lutte contre la pauvreté revêt une importance sociétale. Avec son renouvellement, le gouvernement a l'occasion de se distinguer par une vision prospective ancrée judicieusement sur les besoins des populations vulnérables afin de mettre en œuvre des solutions collectives durables. Il se doit d'être reconduit avec les considérations, recommandations, pistes de solutions d'aujourd'hui et de demain. Il a l'avantage de pouvoir s'inspirer des expériences terrains de toutes les régions du Québec.

Si régionalement et localement nous avons développé le réflexe de l'action concertée et de l'intersectorialité, force est de constater que dans les ministères cette philosophie n'est pas intégrée. On nous demande de travailler en concertation à la base, tandis qu'au niveau national cette fluidité d'action n'est pas perçue. Pour enrayer la pauvreté, comme c'est « l'affaire de tous », il sera logiquement important qu'un dialogue interministériel s'installe.

En Mauricie, nous en avons fait « l'affaire de tous ». Une imposante [dynamique de collaboration](#) s'affaire tous les jours à contrer la pauvreté. Elle a été mise à contribution quant à la préparation et rédaction de ce mémoire.

Ce plan doit penser et refléter « une responsabilité sociale » qui englobe l'ensemble de la société et la totalité des ministères. Il y a de la pauvreté dans tout. Certainement que nous pouvons regarder sous l'angle économique la pauvreté mais ayons le courage de la regarder avec les yeux du cœur.

Le Consortium en développement social de la Mauricie joint sa voix à celle du Réseau québécois de développement social afin de porter un message clair quant à la reconduction d'un Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À savoir notamment :

- Que celui-ci soit porteur et visionnaire;
- Qu'il consolide des actions structurantes;
- Que l'arrimage des différents plans ministériels soit potentiellement réalisables;

- Que le financement à la mission devienne récurrent afin que les organisations puissent se concentrer sur la réalisation d'initiatives ayant directement un impact pour contrer la lutte à la pauvreté;
- Que le financement des initiatives soit possible à du long terme;
- Que les initiatives sociales travaillent sur les causes de la pauvreté plutôt que sur les conséquences.

Si le temps demande au temps d'être des acteurs.trices de changement alors il serait opportun de donner l'occasion aux promoteurs.trices de voir leurs indicateurs parler. Il faudrait penser au-delà de 10 ans ce qui permettrait non seulement de voir des résultats plus probants mais aussi la possibilité et la pertinence de consolider des initiatives porteuses. Nous ne travaillons pas uniquement sur des chiffres mais sur des transitions, ce qui demande une période de temps nécessaire et de la perspective afin de développer une capacité de savoir voir, savoir analyser, savoir comprendre afin de savoir agir.

En terminant, nous désirons tous un changement de condition de vie pour les personnes en situation de pauvreté et vulnérabilité. Cette notion du changement demande d'être approfondie. Nous avons constaté dans les dernières éditions des Alliances l'absence d'indicateurs connus et communs pour l'ensemble des régions dès le départ. Cette connaissance permettrait d'avoir une lecture juste pour mesurer l'importance des retombées et des changements souhaités. Qu'est-ce que l'on veut changer finalement? Une vision de changement doit être claire et se comprendre pour mettre en place les actions structurantes et avoir un réel impact. C'est travailler sur les causes et non sur les conséquences. Pourquoi? Bien que l'on demande d'impliquer les personnes concernées dans les différents processus des initiatives mises en place, force est de constater qu'il y a là une certaine forme de stigmatisation, ce que l'on veut éviter. L'idée n'est pas de les utiliser comme un vaste laboratoire vivant, en les informant ou en les invitant à participer mais plutôt les inclure dans les espaces de décision, d'évaluation, d'analyse. Travailler sur les causes renvoie l'image d'une société qui se responsabilise et fait face à ses obligations. Travailler sur les conséquences revoit la responsabilité aux personnes concernées au ghetto de la pauvreté dédouanant ainsi la société de ce contrat social, moral et éthique.

Alors voilà, cette possible reconduction du Plan de lutte contre la pauvreté laisse place à l'inventivité, la créativité et la possibilité exceptionnelle de créer un projet de société inspirant et mobilisateur pour l'ensemble de la population du Québec.

« Trop de pauvreté, tant de richesse, l'urgence est au partage »... juste et équitable des responsabilités!